

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1^{er} mai 2023 sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Carey, Roger Labrecque siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Favreau, présent, et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Suite à une décision rendue par la CMQ portant le no. 65538-001, Monsieur Bernard Guilbault n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Pierre Dionne, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Dix (10) citoyens assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Guy Favreau constate le quorum et ouvre la séance du Conseil à 19h08.

2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 6 443 836

Questions du public sur la dérogation mineure demandée sur le lot 6 443 836.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 58-05-2023**

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Roger Labrecque,

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ADOPTÉE à l'unanimité

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

**4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023
RÉSOLUTION 59-05-2023**

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté;

ADOPTÉE à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION

6.1. COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS RÉSOLUTION 60-05-2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette
APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU QUE: les listes suivantes soient adoptées :

- Journal des Déboursés, liste no 425 au montant de : 2 944,80\$;
- Rapport des Salaires d'avril 2023 : 11 254,97\$;
- Journal des Achats en lot no. 738: 45 636.36\$;

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. CLICSEQUR RÉSOLUTION 61-05-2023

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU :

QUE Pierre Dionne, directeur général, et Pascale Massé, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, au nom de la municipalité d'Abercorn, les documents requis pour l'inscription à ClicSEQUR et généralement, à faire tout ce qu'il ou qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSEQUR;

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3. SERVICE FORFAITAIRE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES RÉSOLUTION 62-05-2023

CONSIDÉRANT l'importance de consulter afin d'être conforme aux lois en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par Roger Labrecque,
APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre pour un service forfaitaire de consultations juridiques datée du 6 mars 2023 de Morency société d'avocats.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES LOTS 6 497498, 6 497 722 ET 6 497 723 RÉSOLUTION 63-05-2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU :

QUE le Maire et le directeur général soit autorisés à signer les documents requis pour l'acquisition du lot 6 497 498;

QUE le Maire et le directeur général soient autorisés à signer l'échange de terrain, soit les lots 6 497 722 et 6 497 723;

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.5. MANDAT AU NOTAIRE ME MERCIER ACQUISITION DU LOT 5 095 054
RÉSOLUTION 64-05-2023**

CONSIDÉRANT qu'une station de pompage est sur le lot 5 095 054 depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour les bonnes informations comme propriétaire du lot sur lequel la municipalité a les infrastructures d'égout;

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU :

QUE le Maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents requis pour l'acquisition du terrain. Les honoraires sont à la charge de la municipalité.

DE mandater le notaire Me Mercier pour effectuer la transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.6. ACHAT DE CLIMATISEURS POUR LES BUREAUX
RÉSOLUTION 65-05-2023**

CONSIDÉRANT que l'investissement dans l'achat de climatiseurs de bureaux est admissible dans le cadre de la subvention PRABAM est confirmé pour un maximum de 75 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU que suite à la recherche du directeur général concernant les meilleurs prix, l'achat de 2 climatiseurs de marque TEMPSTAR (CARRIER), modèle DLCERAH12AAK au prix unitaire de 2 590\$ plus taxes soit effectué.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.7. MODIFICATION ÉLECTRIQUE À L'HÔTEL DE VILLE D'ABERCORN
RÉSOLUTION 66-05-2023**

CONSIDÉRANT que la demande de modification d'éclairage et de prises de courant additionnels sont nécessaires à l'Hôtel de ville d'Abercorn;

CONSIDÉRANT que la modification d'éclairage et de prises de courant additionnels, admissible dans le cadre de la subvention PRABAM, est confirmé pour un maximum de 75 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU de retenir la proposition de DGE Électrique pour un montant de 2 012,06\$, taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2022 D'AQUATECH

9. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR AVRIL 2023

9.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 365-2023 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION 67-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, par règlement, régir la constitution et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (art 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise à préserver le cadre bâti, l'esthétisme du paysage municipal et le patrimoine, et principalement celui du cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise à assurer le respect des règlements discrétionnaires d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a la volonté d'assurer et de maintenir la pérennité de la valeur foncière municipale des immeubles présents sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Abercorn désire se prévaloir de ces dispositions afin d'encadrer les projets de démolitions et de construction d'immeubles sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance 3 avril 2023

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 365-2023 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité

9.3. DÉROGATION MINEURE LOT 6 443 836

RÉSOLUTION 68-05-2023

CONSIDÉRANT les commentaires reçus des citoyens,

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Roger Labrecque,

ET RÉSOLU d'approuver la dérogation mineure telle que recommandée par le comité du CCU pour le lot 6 443 836;

ADOPTÉE à l'unanimité

10. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

10.1. CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉ RÉSOLUTION 69-05-2023

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation;

IL EST PROPOSÉ par Roger Labrecque,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU d'accorder à André Paris Inc pour les années 2023-2024 selon le bordereau de soumission : pour 2023 : 6 674\$ et pour 2024 : 7 148\$ plus taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2. CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE RÉSOLUTION 70-05-2023

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Bernard Carey,

ET RÉSOLU d'accorder à la compagnie SOMAVRAC C.C. inc. le contrat d'épandage d'abat-poussière pour les années 2023-2024-2025 pour un total de 52 116,48\$, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

L'autre Cie était Les entreprises Bourget inc. au montant de 57 444.09\$, taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3. DEMANDE DE PERMIS CONCERNANT LE PROJET DE CONVERSION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DEL RÉSOLUTION 71-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réduire son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prendre un tournant vert;

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports;

QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

QUE la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage;

ADOPTÉE à l'unanimité

10.4. COLLECTE DES GROS REBUTS

RÉSOLUTION 72-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la cueillette de gros rebuts inclus les appareils ménagers, soit : poêles, cuisinières électriques ou à gaz, laveuses à linge, laveuses à linge ou à vaisselle, essoreuses, sécheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis d'une dimension maximum de 50 pieds carrés (4,6 mètres), couvre-plancher flexible en rouleau, meubles, matelas, réservoirs (vides) à eau chaude;

CONSIDÉRANT QUE la cueillette de gros rebuts n'inclus pas : les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs et autres comportant du fréon doivent être emportés à l'écocentre;

Tous matériaux de construction (incluant fenêtres, porte-patios et autres) doivent aussi être emportés à l'écocentre.

IL EST PROPOSÉ par Roger Carey,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Carey,

ET RÉSOLU de confier à Donald Carey Transport la collecte des gros rebuts pour un montant forfaitaire de 4 000\$. La municipalité d'Abercorn assumera les frais de l'ÉcoCentre.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION 73-05-2023

IL EST PROPOSÉ par Bernard Carey,
APPUYÉ par Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE à l'unanimité

RATIFICATION,

Pierre Dionne,
Directeur général

Guy Favreau,
Maire

Je, Pierre Dionne, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.